



24. Parcs et jardins : alternatives aux produits phytopharmaceutiques



Contexte :

L'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires (loi de transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015) est applicable à compter du 1er janvier 2017.

Elle oblige à se mobiliser pour repenser les pratiques et utiliser d'autres méthodes et moyens de lutte contre les facteurs nuisibles.

Objectifs de la formation :

- Identifier les principaux ennemis, maladies et adventices
- Intégrer leur niveau de nuisibilité et prendre en compte leurs caractéristiques
- Choisir des méthodes alternatives adaptées

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, employés communaux ou toute personne souhaitant exercer une activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- Les ennemis
 - Les différents ennemis : depuis le puceron jusqu'aux nouveaux ravageurs récemment introduits en France
 - Les critères d'identification et de nuisibilité
 - Présentation des principes de lutte alternative : moyens biologiques, moyens culturaux...
 - La gestion écologique de l'espace : comment favoriser la biodiversité ?
 - Les conditions de réussite des méthodes alternatives
- Les maladies
 - Les différentes maladies : depuis l'oïdium jusqu'aux nouvelles maladies récemment introduits en France
 - Les critères d'identification et de nuisibilité
 - Présentation des principes de lutte alternative : moyens biologiques, moyens culturaux...
 - La gestion écologique de l'espace : comment favoriser la biodiversité et la résistance des plantes ornementales ?

- Les adventices
 - Les différentes adventices
 - Rappels réglementaires : produits et procédés qui restent utilisables
 - Les facteurs qui accélèrent la présence des adventices
 - Les méthodes qui ralentissent la croissance

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques et les retours d'expériences seront illustrés par des diaporamas, des observations d'insectes, de symptômes et de maladies en laboratoire.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenantes :

Virginie AUBERT et Lucie BOISSIER, Conseillères spécialisées en environnement

Responsable de la formation :

Isabelle MENNECHET, Formatrice



Durée

21 heures
3 jours
non consécutifs

Dates

28-29 novembre 2016
7 mars 2017



Lieux

Rouffach et alentours pour les visites

En lien avec le RDV Pro des Jardiniers-Paysagistes du 9 février 2017 :

« VERT avenir – Avenir VERS »

	Cotisant VIVEA	Cotisant FAFSEA*	Autres cas
Tarifs 2016/2017	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	170 € / jour

*Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).